

Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil

(Du 18 décembre 2024)

PROPOSITIONS DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE**Projet de décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 96'755'000 francs pour la construction d'un nouveau bâtiment pour l'Université de Neuchâtel (Univers)**

La commission parlementaire Nouveau bâtiment Université (24.056),

composée de M^{mes} et MM. Daniel Berger, président, Claudine Geiser (en remplacement de Patricia Borloz, vice-présidente), Mary-Claude Fallet, Alain Rapin, Corinne Schaffner, Magali Edith Barblan, Hugo Clémence, David Moratel (en remplacement de Françoise Jeanneret), Diane Skartsounis, Clarence Chollet, Emile Blant, Julien Gressot et Maxime Auchlin,

soutenue dans ses travaux par M^{me} Géraldine Boucrot, assistante parlementaire,

fait les propositions suivantes au Grand Conseil :

Commentaire de la commission

La commission Nouveau bâtiment Université s'est réunie les 4 février et 4 mars 2025 pour débattre du [rapport du Conseil d'État 24.056](#), en présence de la cheffe du Département de la formation, des finances et de la digitalisation (DFFD), de son secrétaire général adjoint, du chef du domaine stratégie et projets ainsi que d'une architecte du service des bâtiments (SBAT).

Le rapport 24.056 est le fruit d'un long travail initié il y a plusieurs années : en 2019, le Conseil d'État a inscrit la possibilité d'entamer des études préliminaires pour la construction d'un nouveau bâtiment universitaire dans le cadre du programme d'impulsion. En 2021, le Grand Conseil a octroyé un crédit d'études à cet égard (cf. [rapport 20.053](#) du Conseil d'État et [rapport 20.053](#) de commission). En 2022, le bureau zurichois Berrel Kräutler a remporté le concours d'architecture pour ce projet, en présentant le bâtiment Univers. Les années 2023-2024 ont permis le développement du projet. Le dossier est maintenant abouti : le rapport 24.056 propose au Grand Conseil d'octroyer le crédit de réalisation du bâtiment.

Présentation du projet

Le projet Univers est de belle envergure, tant par sa taille (8'000 mètres carrés) et par son prix (96,75 millions de francs) qu'en raison de l'importance qu'il aura pour le canton et pour la formation de manière globale. Actuellement, les étudiant-e-s sont à l'étroit dans les locaux de l'Université de Neuchâtel (UniNE) : selon l'Office fédéral de la statistique (OFS), une croissance de leur nombre dans les années à venir mènera à un point de rupture si les infrastructures de l'UniNE ne sont pas adaptées. La construction de ce nouveau bâtiment représente donc une véritable nécessité pour l'université, d'autant plus dans un contexte compétitif où les autres universités suisses se sont dotées d'infrastructures modernes. Univers – lauréat de 54 projets déposés dans le cadre du concours d'architecture – a été jugé exemplaire. Il a largement séduit par ses qualités, notamment en termes de durabilité et de circulation dans les espaces. La construction de ce bâtiment

est également nécessaire pour le canton, car il disposera d'un auditoire de plus de 700 places qui lui permettra d'accueillir des congrès et des conférences d'envergure.

Le bâtiment est de forme carrée, symétrique, avec des circulations verticales au milieu de chaque face. Le sous-sol est essentiellement composé de locaux techniques et de stockage, ainsi que de deux modules de sport, qui ont été intégrés afin que l'université dispose directement sur site d'espaces de sport en attendant la réalisation d'une salle de sport double. Le rez-de-chaussée se sépare en deux grands espaces : la partie nord est dédiée au centre d'apprentissage ; la partie sud est consacrée aux échanges et comprend notamment la cafétéria. Les entrées est et ouest permettent de relier, d'une part, les bâtiments de l'Espace Tilo-Frey et, d'autre part, l'esplanade en direction de la patinoire. La cafétéria est prolongée au sud par une grande terrasse. Le premier étage est composé du grand auditoire, qui permettra d'accueillir entre 700 et 750 personnes, et qui est subdivisible en quatre salles. Cet auditoire est rattaché au deuxième étage par un couloir central qui distribue – en couronne autour de lui – les salles d'enseignement (de tailles diverses, avec une capacité de 25 à 100 places). Dans les deux étages supérieurs se trouvent les bureaux et les espaces de recherche pour les professeur-e-s et les chercheur-euse-s, ainsi que les bureaux de l'administration. Ces étages de bureaux s'ouvrent, côté intérieur, sur une large cour végétalisée au-dessus de l'auditoire. En résumé, le bâtiment est extrêmement simple de plan et de circulation, bien structuré en termes de répartition des fonctions, compact et efficace.

Le bâtiment Univers sera essentiellement réalisé en bois, seuls les sous-sols et la dalle ronde qui soutiendra l'auditoire seront en béton. Le bois de feuillus proviendra entièrement des forêts neuchâteloises ; un échange de grumes permettra d'obtenir le bois de résineux en provenance d'autres forêts suisses contre du bois neuchâtelois. Les aménagements extérieurs, qui s'intègrent parfaitement au projet d'aménagement en cours des Jeunes-Rives, ont été développés par un bureau d'architectes paysagistes de Lausanne, qui prévoient l'utilisation d'essences locales adaptées au changement climatique. Pour les besoins de l'ensemble du site (y compris l'Espace Tilo-Frey), le projet prévoit 120 places de stationnement, ce qui est conforme aux normes de l'Association suisse des professionnels de la route et des transports (VSS).

Le projet encourage la durabilité : il remplit tous les critères afin de pouvoir être labellisé Minergie-P, promeut le bois local et satisfait aux standards de construction durable de la Confédération (critères SNBS). Plus précisément, il respecte tous les critères SNBS, sauf un, relatif à la lumière naturelle, ce qui lui confère la notation « or » et non « platine ». Toute la toiture du bâtiment sera recouverte de panneaux solaires photovoltaïques, qui permettront d'atteindre une autoconsommation d'environ 70% sur l'ensemble de l'année. De plus, il est prévu d'installer un chauffage à distance (Viteos), qui fournira de l'énergie à 70% renouvelable à horizon 2027 et à 77% renouvelable à horizon 2028-2029. Un système de rafraîchissement naturel permettra d'inverser le système de chauffage durant l'été afin de refroidir les salles. Le bâtiment est accessible en tous points aux personnes en situation de handicap. Finalement, le projet Univers est le résultat de démarches participatives : dès le départ, des ateliers se sont tenus en associant le corps étudiant et professoral des différentes facultés afin de préciser le cahier des charges.

Le coût total du projet – 96'755'000 francs – comprend l'ensemble du programme décrit, y compris les deux modules de sport et l'entier des équipements et de l'ameublement ; il tient compte de l'évolution des prix à la construction (environ +12 millions de francs pour le projet en quatre ans), mais pas du subventionnement du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), estimé à 19,5 millions de francs. Le planning intentionnel est de demander le crédit de construction en 2025, de démarrer la réalisation en 2026 et de mettre le bâtiment en service en 2029.

Remarques et réponses aux questions, par chapitre

Chapitre 1

La réalisation de ce bâtiment devrait contribuer à accroître l'attractivité de l'UniNE, un élément qui est aussi cité dans son mandat d'objectifs (MO). Au-delà de la construction de ce bâtiment, la mise en place d'autres mesures visant le même but est en mains de l'UniNE.

Des commissaires ont relevé que la grande proximité entre les étudiant-e-s et le corps professoral est un point fort de l'UniNE. Il leur a été assuré que le maintien de ladite proximité constitue un élément important des réflexions menées autour du projet Univers. La concentration d'étudiant-e-s dans ce nouveau bâtiment, notamment dans la grande cafétéria, permettra d'encourager la proximité. Cet élément a aussi été pris en compte lors du développement du projet, qui prévoit notamment que les salles de cours soient proches des bureaux des professeur-e-s. Par ailleurs, ce bâtiment sera implanté au cœur du futur campus universitaire, ce qui favorisera aussi la proximité. La dispersion actuelle des différents bâtiments de l'UniNE ne permet en effet pas encore d'avoir un véritable « effet campus », mais ce nouveau bâtiment y contribuera.

Chapitre 2

Certain-e-s commissaires ont questionné la nécessité de construire un auditoire de 700 places. Les représentant-e-s du département ont assuré que ce besoin a été reconnu par tous les acteurs économiques concernés, ainsi que par la ville et par le canton de Neuchâtel. Un auditoire de cette taille manque cruellement actuellement, à tel point qu'il a parfois fallu renoncer à accueillir des congrès et des séminaires d'envergure.

Chapitre 3

Les commissaires ont demandé des précisions sur l'exploitation du bâtiment Univers à long terme, sachant que le canton fait face à un contexte financier incertain, qui comprend un risque de réduction des subventions fédérales en faveur des hautes écoles et des universités (rapport Gaillard). Il leur a été assuré que le Conseil d'État tient à l'UniNE : il est prêt à investir d'importants moyens financiers pour qu'elle perdure et qu'elle se développe, comme le prouve la demande de crédit pour la réalisation du bâtiment Univers. Cela dit, les mesures d'économies de la Confédération représentent tout de même un sujet de préoccupation : pour éviter qu'elles n'aient un effet sur la subvention du SEFRI, il convient d'adopter le rapport 24.056 rapidement.

Des précisions ont été demandées concernant l'avenir du bâtiment actuellement occupé par la faculté des lettres et sciences humaines : il est prévu de le réaffecter pour en faire la bibliothèque principale de l'UniNE. D'après les représentant-e-s du SBAT, ledit bâtiment est encore en assez bon état pour le moment, bien qu'une rénovation puisse être envisagée d'ici dix à quinze ans. Un commissaire s'est étonné de cette affirmation : il a argué que ce bâtiment est trop sensible à la chaleur l'été et trop exposé au froid l'hiver, ce qui pose des problèmes en termes énergétiques.

Chapitre 4

Certain-e-s commissaires se sont inquiété-e-s du fait que les étudiant-e-s en sport ne doivent aller suivre des cours dans une autre université, puisque les deux modules de sport du bâtiment Univers ne suffiront pas à répondre à la demande. Les représentant-e-s du département ont souligné à quel point il est difficile de trouver un terrain pour construire un bâtiment dédié au sport (projet UniHub sport). Les deux modules de sport intégrés au sous-sol du bâtiment Univers permettront de répondre à une partie des besoins pour le sport universitaire. Pour le reste, le projet UniHub sport – qui prévoyait au départ une salle double et trois modules de sport – reste à l'étude. Vu qu'Univers proposera deux modules de sport, il n'en manque désormais plus qu'un, ainsi qu'une salle double. Des discussions sont en cours avec la ville de Neuchâtel à ce sujet, car elle manque aussi de salles de sport.

Certain-e-s commissaires ont plaidé pour que soit envisagée une répartition plus équitable de l'UniNE dans l'espace cantonal. En effet, sa présence induit un développement

économique aux alentours immédiats (création de commerces, arrivée de résident-e-s, etc.). En ce sens, Neuchâtel en profite davantage que le Val-de-Travers ou les Montagnes neuchâteloises. Les représentant-e-s du département ont assuré que l'UniNE est accessible à l'ensemble du canton. S'il n'est pas possible d'obtenir une salle de sport à Neuchâtel, des solutions pourraient cependant être recherchées ailleurs, y compris dans le haut du canton.

Chapitre 5

Un important travail a été mené en amont du projet Univers pour informer le voisinage et éviter que des oppositions (massives) ne perturbent l'agenda intentionnel, qui tient compte de la durée usuelle d'une démarche d'obtention du permis de construire. Si les oppositions ne sont jamais complètement évitables, le projet répond en tous points à la législation en vigueur, y compris concernant les normes de hauteur.

Concernant la sécurité de la recharge des vélos électriques, il a été précisé qu'une armoire permettant de recharger les batteries sera mise à la disposition des utilisateur-trice-s à l'extérieur du bâtiment, ce qui représente un gage de sécurité.

Il a en outre été précisé que le nombre de places de parc prévu répond à la législation en vigueur pour ce type de bâtiment. En dehors de l'utilisation de ces places pour les besoins de l'université, d'autres usages sont envisageables, par exemple le soir ou les week-ends.

Des précisions ont été demandées concernant l'utilisation des espaces de travail ouverts au troisième étage du bâtiment Univers. Il a été indiqué que ces espaces seront majoritairement dédiés à des personnes qui viennent occasionnellement travailler à l'université et qui n'ont pas de bureau attribué. Si de nouvelles chaires de recherche sont ouvertes, il est prévu de leur octroyer des bureaux fermés : une réserve a été prévue dans le nombre de bureaux pour conserver une flexibilité à cet égard.

Les commissaires se sont inquiété-e-s de la mise à disposition d'un espace allaitement. Il a été précisé qu'un local de 25 m² est prévu à cet effet.

Chapitre 6

Des précisions sur l'autoconsommation d'énergie photovoltaïque ont été demandées. Il a été indiqué qu'il n'est pas prévu de stocker le surplus d'électricité dans des batteries. Il est par contre envisagé de créer un regroupement dans le cadre de la consommation propre (RCP), pour partager le surplus d'énergie du bâtiment Univers avec le bâtiment de l'Espace Tilo-Frey avant de le redistribuer dans le réseau. La rentabilité d'un système de stockage de l'énergie photovoltaïque par batteries n'a pas été étudiée, car si ce système peut être intéressant pour des ouvrages de petite taille, il n'est pas adapté pour un bâtiment de cette ampleur qui peut distribuer son surplus d'électricité aux alentours.

Concernant le système de rafraîchissement prévu, il a été précisé que les calculs effectués à cet égard ont été vérifiés par un physicien du bâtiment, qui a confirmé qu'il serait fonctionnel. Ce système viendra en appoint d'autres éléments pour agir sur la température du bâtiment (des coursives entre les étages et des stores assureront une protection solaire ; des volets de ventilation rafraîchiront le bâtiment durant la nuit).

S'il ne peut être évité que le chantier d'Univers occasionne des nuisances sonores, le calendrier des travaux tiendra cependant compte des périodes d'examen, durant lesquelles le bruit devra être fortement réduit.

Chapitre 7

Le message du Conseil fédéral 2025-2028 relatif à la politique d'encouragement dans le domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation (FRI) prévoit une diminution de 50 millions de francs de subventions fédérales en faveur des infrastructures des hautes écoles et des universités. Les commissaires ont demandé si cette baisse des subventions fédérales pourrait avoir une conséquence sur l'élaboration du projet Univers et sur le subventionnement attendu de la part du SEFRI. Il leur a été répondu que les Chambres fédérales ont écarté la partie « coupe dans les infrastructures » du projet FRI final. De plus,

le rapport Gaillard impose une modification de la Loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE), qui n'entrera en vigueur qu'en 2027 : il n'a donc encore aucune conséquence actuellement. Le Conseil d'État est satisfait de la subvention du SEFRI, car il s'agit du maximum qu'il pouvait obtenir. À noter que « *la réalisation du projet est conditionnée à l'octroi de la subvention par le SEFRI. Dans le cas où ce dernier devait ne pas entrer en matière, le projet devrait être revu et cas échéant un nouveau crédit de construction sollicité* » (cf. rapport 24.056, page 24).

À la fin des travaux de commission, la cheffe de département a communiqué deux informations importantes aux député-e-s. Premièrement, sur la base de la recommandation du Bureau des constructions des hautes écoles (BCHE), le Conseil suisse des hautes écoles a recommandé formellement à la Confédération de soutenir le projet Univers. Le Conseil d'État n'attend donc plus que la lettre signée de la Confédération à cet égard, qui devrait octroyer un soutien de 20 millions de francs. Secondement, au vu de ses deux derniers exercices exceptionnels, la Banque cantonale neuchâteloise (BCN) a décidé d'octroyer une subvention extraordinaire pour deux projets cantonaux, dont 40 millions de francs en faveur d'Univers. Sous réserve de la réception de la lettre formelle de la Confédération, ces soutiens permettent d'alléger la charge de l'État de 60 millions de francs (sur les 96,75 millions de francs indiqués dans le rapport 24.056, la charge nette pour l'État ne sera plus que de l'ordre de 37 millions de francs).

Chapitre 8

Les commissaires ont relevé que, d'après le rapport 24.056 (cf. page 26), au vu de « *l'ampleur des moyens nécessaires, d'autres sources de financement devront être cas échéant envisagées, par exemple une certaine adaptation des taxes compte tenu de l'outil mis à disposition* ». Il a été demandé si cette phrase fait référence aux taxes d'écologie. Les représentant-e-s du département ont assuré que les discussions relatives aux taxes d'écologie auront lieu le moment venu, dans le cadre du bilan de la loi sur l'Université de Neuchâtel (LUNE). Il n'est pas question pour le moment que le Conseil d'État prenne une nouvelle décision à cet égard.

Des précisions sur la dérogation au frein à l'endettement (cf. chapitre 8.2) ont été demandées. Il a été précisé qu'il est proposé de sortir l'investissement pour le bâtiment Univers du frein à l'endettement, car ce projet est considéré comme étant d'intérêt cantonal majeur.

Les chapitres 9 à 12 n'ont suscité aucun commentaire.

Position des groupes

Tous les groupes soulignent la qualité du rapport 24.056. Ils soutiennent globalement le projet, tout en soulevant quelques réserves.

Le groupe socialiste reconnaît l'utilité du projet, mais exige de le suivre avec attention et de pouvoir traiter certaines questions de fond qui demeurent en suspens (dont les interrogations relatives aux taxes d'études). À son sens, le projet Univers ne va pas régler tous les problèmes de l'UniNE : la construction de ce bâtiment ne doit pas devenir un argument politique pour négliger d'autres éléments importants pour l'avenir de l'université.

Le groupe VertPOP relève la qualité de la démarche participative entreprise et de l'analyse environnementale menée, tout en partageant les préoccupations exprimées par le groupe socialiste. Ce projet constitue un enjeu fort pour l'université et le canton de Neuchâtel pour garantir le développement et la position de l'institution. Le groupe souhaite que la qualité des prestations délivrées au sein de l'UniNE perdure et que le soutien du canton reste garanti à l'avenir. Une partie du groupe prône une meilleure répartition des infrastructures universitaires sur le territoire cantonal.

Les groupes libéral-radical (LR) et UDC saluent ce beau projet, qu'ils jugent nécessaire pour le développement de l'université. Il amènera un centre de congrès qui comprendra un

auditoire de plus de 700 places, bénéfique pour les milieux académique et économique. Le groupe UDC critique cependant le manque de places de stationnement, s'inquiète du risque d'inondation et de l'effet budgétaire du projet ; par ailleurs, il aurait trouvé intéressant de prévoir des parkings fermés à clé pour les vélos.

Si le groupe LR est quasiment unanimement favorable au projet Univers, une partie de ses membres ont critiqué le fait de le reconnaître comme étant d'intérêt cantonal majeur et de ne pas prendre l'investissement en considération dans le calcul du frein à l'endettement. Pour cette partie du groupe LR, la mention d'investissements reconnus d'intérêt cantonal majeur représente un élément sensible, qui découle d'un choix politique ; les arguments évoqués en pages 26 et 27 du rapport du Conseil d'État ne l'ont pas convaincue : à son sens, il est essentiel d'assumer une rigueur financière et ce crédit aurait dû suivre la voie ordinaire pour ne pas péjorer de futurs investissements. Cette position a cependant été communiquée avant que le groupe LR prenne connaissance des bonnes nouvelles relatives aux subventions de la BCN et de la Confédération, qui pourraient éventuellement l'amener à revoir sa position.

Le groupe Vert'Libéral-Le Centre (VL-LC) soutient totalement ce projet et le fait de le reconnaître comme étant d'intérêt cantonal majeur. Au-delà de son importance pour le rayonnement de l'UniNE en Suisse et dans le monde, n'oublions pas qu'il prévoit la construction d'une grande salle polyvalente de plus de 700 places : une telle infrastructure, qui manque actuellement dans le canton, lui permettra d'accueillir des séminaires/conférences d'ampleur, dont profiteront de nombreux acteurs en sus de l'UniNE. Rien que pour cette raison, le groupe VL-LC trouve important de soutenir ce projet.

La cheffe de Département, consciente que le projet ne réglera pas tous les défis de l'UniNE, n'en justifie pas moins les choix budgétaires. Elle encourage l'utilisation des transports publics pour se rendre à l'UniNE plutôt que l'augmentation des places de stationnement, cette institution se situant en pleine ville.

Reconnaissance de l'intérêt cantonal majeur

Un projet de décret séparé est parvenu dans le cadre des travaux de commission concernant la reconnaissance de l'intérêt cantonal majeur. Cela est dû au fait que des député-e-s ont interpellé le secrétariat général du Grand Conseil (SGGC) concernant le décret présenté dans le rapport 24.056, et plus particulièrement son article 6, qui prévoit que « *les investissements issus du présent décret sont reconnus d'intérêt cantonal majeur au sens de l'article 30, alinéa 4, lettre b, LFinEC* ». Il faut savoir que, conformément à la LFinEC, la nature de l'intérêt cantonal majeur doit être reconnue au moment du vote par une majorité qualifiée des 3/5 des membres du Grand Conseil :

Article 30, alinéa 4, LFinEC, lettre b:

b) (...) La nature de l'intérêt cantonal majeur doit être reconnue au moment du vote par une décision du Grand Conseil prise à la majorité des trois cinquièmes de ses membres.

Maintenant le principe que seul un vote final peut être fait à une majorité qualifiée, et que cette proportion ne doit pas s'appliquer à un amendement ou à un article de l'acte soumis à l'examen du Grand Conseil, la question s'est posée de savoir comment faire prendre position au parlement sur cette question d'intérêt cantonal majeur. Par analogie avec ce qui a pu être fait dans le cas du [décret permettant une dérogation aux critères du frein à l'endettement dans le cadre du budget 2023](#), il a été conclu qu'il y a lieu, pour le Grand Conseil, de se prononcer également sur un décret séparé reconnaissant l'intérêt cantonal majeur. À noter qu'en cas de refus dudit décret, l'article 6 du décret proposé par le Conseil d'État sera supprimé. Le service juridique (SJEN), qui a été consulté sur la légalité de ce procédé, a confirmé qu'il faisait partie des options possibles, avant de préparer un projet

de décret séparé pour la reconnaissance de l'intérêt cantonal majeur, qui figure à la fin du présent rapport.

Entrée en matière (art. 171 OGC)

À l'unanimité des membres présent-e-s, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur le projet de décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 96'755'000 francs pour la construction d'un nouveau bâtiment pour l'Université de Neuchâtel (Univers), tel que proposé par le Conseil d'État.

À l'unanimité, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur le projet de décret reconnaissant d'intérêt public majeur les investissements relatifs à la construction d'un nouveau bâtiment pour l'Université (Univers), tel que proposé par le Conseil d'État et par la commission.

Votes finaux

À l'unanimité, la commission propose au Grand Conseil d'accepter le projet de décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 96'755'000 francs pour la construction d'un nouveau bâtiment pour l'Université de Neuchâtel (Univers), tel qu'il est présenté par le Conseil d'État.

Par 11 voix contre 1 et 1 abstention, la commission propose au Grand Conseil d'accepter le projet de décret reconnaissant d'intérêt public majeur les investissements relatifs à la construction d'un nouveau bâtiment pour l'Université (Univers), tel qu'il est présenté par le Conseil d'État et par la commission.

Préavis sur le traitement du projet (art. 272ss OGC)

Sans opposition, la commission propose au bureau du Grand Conseil que le projet soit traité par le Grand Conseil en débat libre.

Le 6 mars 2025, la commission a adopté le présent rapport par voie électronique.

Neuchâtel, le 6 mars 2025

Au nom de la commission
Nouveau bâtiment Université :

Le président,
D. BERGER

Le rapporteur,
J. GRESSOT

**Décret
reconnaisant d'intérêt public majeur les investissements relatifs
à la construction d'un nouveau bâtiment pour l'Université
(Univers)**

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,
vu le rapport du Conseil d'État du 18 décembre 2024 ;
sur la proposition de la commission Nouveau bâtiment Université, du 6 mars 2025,
décète :

Article premier Les investissements financés par le crédit d'engagement relatif à la construction d'un nouveau bâtiment pour l'Université (Univers) sont reconnus d'intérêt cantonal majeur au sens de l'article 30, alinéa 4, lettre *b*, LFinEC.

Art. 2 ¹Le présent décret n'est pas soumis au référendum facultatif.

²Le Conseil d'État pourvoit, s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil :

La présidente, Le secrétaire général,